



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2018-052

PUBLIÉ LE 28 MAI 2018

# Sommaire

## **26\_Préf\_Präfecture de la Drôme**

26-2018-05-28-005 - portant composition et fonctionnement du Conseil citoyen de la ville de Romans-sur-Isère quartier prioritaire « Quartier Centre Ancien » QP 026001 (2 pages)	Page 3
26-2018-05-28-004 - portant composition et fonctionnement du Conseil citoyen de la ville de Romans-sur-Isère quartier prioritaire « Quartier Est » QP 026005 (2 pages)	Page 6

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2018-05-28-005

portant composition et fonctionnement du Conseil citoyen  
de la ville de Romans-sur-Isère  
quartier prioritaire « Quartier Centre Ancien » QP 026001

PREFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Secrétariat Général  
Délégué du Préfet pour la Politique de la Ville

Arrêté n°  
portant composition et fonctionnement du Conseil citoyen de la ville de Romans-sur-Isère  
quartier prioritaire « Quartier Centre Ancien » QP 026001

Le Préfet de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°20146-173 du 21 février 2014 de programmation pour la politique de la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville et notamment ses articles 1 et 7 relatifs à la création des conseils citoyens ;

VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU le courrier en date du 23 avril 2018 de Madame le Maire de Romans-sur-Isère ;

Sur proposition du Secrétaire général,

A R R E T E

**Article 1er : Désignation des membres du conseil citoyen ;**

Sont désignés membres du conseil citoyen de la ville de Romans-sur-Isère, quartier prioritaire « Quartier Centre Ancien » QP 026001 :

**Collège des habitants :**

**12 titulaires**

Monsieur ARNOUX Sylvain - 6, RUE DU MOUTON  
Madame BERRUYER Marie-France - 5, RUE DE CLERIEUX  
Monsieur CHEVALIER SEYVET Bernard – 13, BIS QUAI DAUPHIN  
Monsieur CHOSSON Jean-Marie - 2, CÔTE ST-URSULLE  
Madame COINDOZ Hélène - 5, RUE DE LA BANQUE

Madame DE TONNAC Manon - 7, RUE DES CLERCS  
Madame DEGOUT DE VISSAC Eliette - 15, RUE CHÂTEAU BRUNET  
Madame GASQUET Evelyne - 45, AVENUE ADOLPHE FIGUET  
Madame GONTARD Véronique - 14, RUE SAINT ANTOINE  
Monsieur GUILLOTIN Bruno - 6, RUE DE LA BANQUE  
Monsieur SANIAL Pierre - 45, RUE PÊCHERIE  
Madame TECHER Caroline, - 28 QUAI CHOPIN

### **Collège des associations et des acteurs locaux :**

#### **2 associations**

Association MAISON DE QUARTIER SAINT NICOLAS, représentée par : Madame LAFFONT Christine

Association ACCES, représentée par : Messieurs GAUBERT Armand et PELLERIN Jean -Claude

#### **Article 2 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, qui précisera ses modalités d'organisation et de fonctionnement ( durée des mandats, modalités de remplacement des membres, choix de la structure porteuse ).

#### **Article 3 Portage du conseil citoyens**

Ce portage pourra être :

- soit une association créée à cet effet ,
- soit une personne morale pré existante ;

Le Préfet reconnaît à la personne morale choisie la qualité de « structure porteuse du conseil citoyen »

#### **Article 4: Exécution du présent arrêté**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme et le Maire de Romans-sur-Isère sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 28 mai 2018

Le Préfet,

- signé -

Eric SPITZ

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2018-05-28-004

portant composition et fonctionnement du Conseil citoyen  
de la ville de Romans-sur-Isère  
quartier prioritaire « Quartier Est » QP 026005

PREFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Secrétariat Général  
Délégué du Préfet pour la Politique de la Ville

Arrêté n°  
portant composition et fonctionnement du Conseil citoyen de la ville de Romans-sur-Isère  
quartier prioritaire « Quartier Est » QP 026005

Le Préfet de la Drôme,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°20146-173 du 21 février 2014 de programmation pour la politique de la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville et notamment ses articles 1 et 7 relatifs à la création des conseils citoyens ;

VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU le courrier en date du 23 avril 2018 de Madame le Maire de Romans-sur-Isère ;

Sur proposition du Secrétaire général,

A R R E T E

**Article 1er : Désignation des membres du conseil citoyen ;**

Sont désignés membres du conseil citoyen de la ville de Romans-sur-Isère, quartier prioritaire « Quartier Est » QP 026005 :

**Collège des habitants :**

**7 titulaires**

Madame CHOPICK Dominique - 1, RUE CHARLES MAYEUX

Madame BRAU FAURIE Marie-José - 6, RUE STENDHAL

Monsieur DAHMANI Ibrahim -

Madame CHABRAY Sabine - Les Violettes, allée 1, 13 ALLEE DES MUGUETS

Madame SOUMRANI Sarah - Les Collines, allée 3, 4 RUE LOUIS VINAY

### **Collège des associations et des acteurs locaux :**

#### **4 acteurs**

Association DES PIEDS ET DES MAINS, représentée par : Madame AZIZI Fatima

Association SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, représentée par : Monsieur CHASSON Loïc

COOPÉRATION DES MAISONS DE QUARTIER, Au Fil de Faire, représentée par : Monsieur MONTAYA Rodrigo

Association MAISON CITOYENNE NOËL GUICHARD, représentée par : Madame VIGNON Claudine

#### **Article 2 : Fonctionnement interne**

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, qui précisera ses modalités d'organisation et de fonctionnement ( durée des mandats, modalités de remplacement des membres, choix de la structure porteuse ).

#### **Article 3 Portage du conseil citoyens**

Ce portage pourra être :

- soit une association créée à cet effet ,
- soit une personne morale pré existante ;

Le Préfet reconnaît à la personne morale choisie la qualité de « structure porteuse du conseil citoyen »

#### **Article 4: Exécution du présent arrêté**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme et le Maire de Romans-sur-Isère sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Drôme.

Fait à Valence, le 28 mai 2018

Le Préfet,

- signé -

Eric SPITZ